

> Décembre 2022

Support à destination des syndics du programme rénovons collectif

**RÉNOVONS
COLLECTIF**

LE PROGRAMME DE RÉNOVATION
ÉNERGÉTIQUE DES COPROPRIÉTÉS

PORTÉ PAR



toulouse
métropole



L'aide à la rénovation énergétique



avec



avec



This project has received funding from the European Union's Horizon 2020 research and innovation programme under grant agreement No 890598

Sommaire



- **Programme rénovons collectif**
- **Mise en œuvre du programme**
- **Les grandes étapes du programme**
- **L'action boitage**
- **Actions à destination des syndics**
- **Foire aux questions**

Le programme rénovons collectif



Programme national porté par Ile de France Energie et financé par les CEE pour stimuler la dynamique de rénovation en copropriété partout en France **sur 2022-2023**

Cible : Copropriétés de plus de 10 lots, construites avant 1994, sans problème majeur d'impayés.

Objectifs du programme :

- Axe 1 : Mobiliser les collectivités
- Axe 2 : Mobiliser les copropriétaires
- Axe 3 : Mobiliser les gestionnaires de copropriété
- Axe 4 : Animer le secteur de la rénovation énergétique des copropriétés

Toulouse Métropole Rénov' est lauréat de l'appel a projet, répondant notamment aux objectifs du Plan Climat de Toulouse Métropole

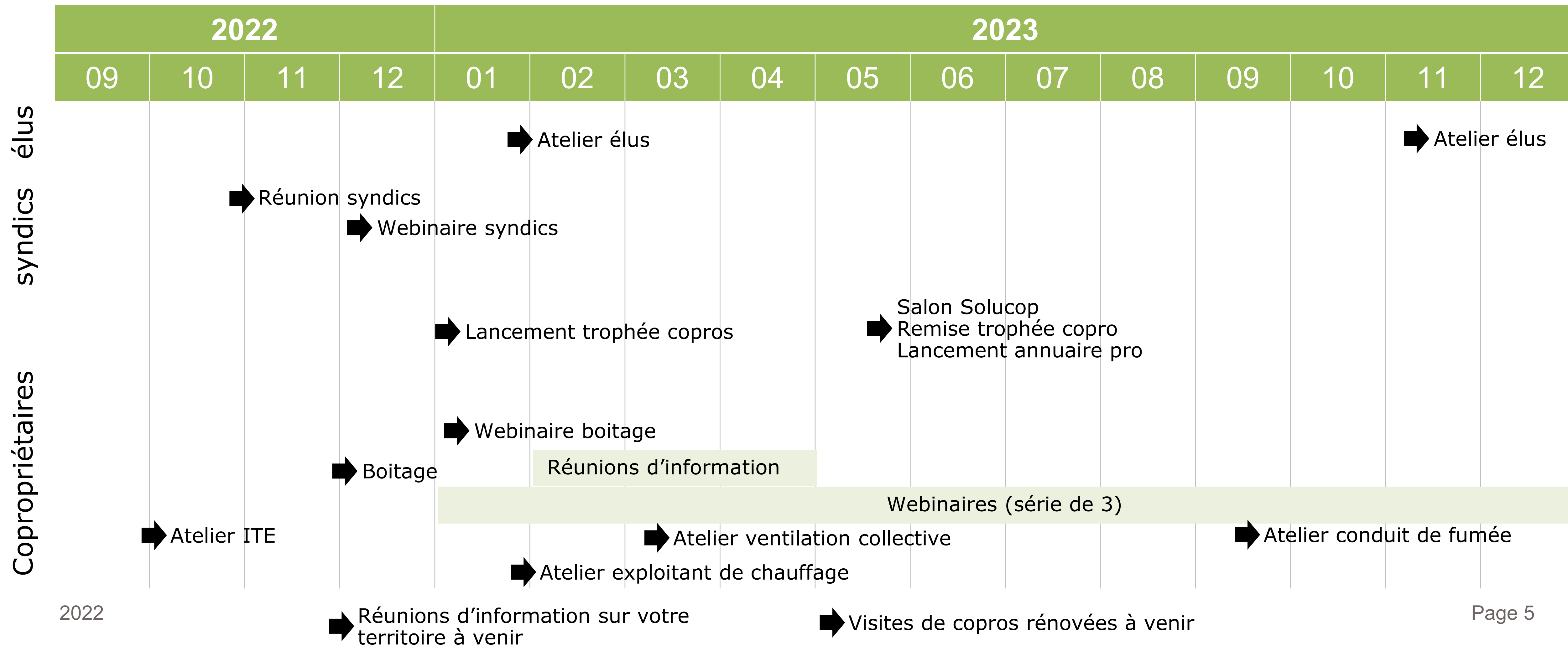


Mise en œuvre du programme

- ✓ Organisation d'ateliers à destination des élus du territoire
- ✓ Organisation d'un boitage de courriers émis par la collectivité auprès de copropriétés
- ✓ Mise en place d'une campagne de communication territoriale
- ✓ Envoi de courriers aux syndicats du territoire
- ✓ Organisation d'évènements (réunions d'information dans les quartiers ciblés, atelier avec des professionnels, webinaires...)
- ✓ Organisation d'un Trophée des copros, visant à récompenser des copropriétés rénovées
- ✓ Collaboration à l'organisation d'une étape du Tour des Régions
- ✓ Rédaction d'articles d'actualité et de fiches REX de copropriétés rénovées



Les grandes étapes du programme





L'action boitage

Toulouse Métropole Renov', en appui avec les élus concernés, a effectué un travail de repérage et d'analyse pour cibler les copropriétés à rénover prioritairement, ainsi **30 000 courriers vont être distribués début décembre à plus de 600 copropriétés** situées à :

- ✓ Colomiers,
- ✓ Blagnac
- ✓ Et 4 quartiers de Toulouse :
 - ✓ 3.1 (Minimes/Barrière de Paris/Ponts Jumeaux)
 - ✓ 4.3 (Bonhoure/Guilheméry/Château de l'Hers/Limayrac/Côte Pavée)
 - ✓ 5.1 (Pont des Demoiselles/Ormeau/Montaudran/La Terrasse/Malepere)
 - ✓ 5.2 (Ranguel/Saouzelong/Pech David/Pouvourville)

L'action boitage

Le modèle de courrier est adapté pour chaque copropriété (adresse + année de construction du bâtiment) et adjoint d'un flyer développant les nombreux avantages d'une rénovation énergétique.

Le courrier étant adressé dans les boites aux lettres des occupants, **nous comptons sur vous pour relayer l'information auprès des propriétaires bailleurs** que vous avez en gestion

- Le modèle de courrier et le flyer sont disponibles et téléchargeables sur notre site dans [action copropriétés](#)

Suite à ce courrier, **un webinaire d'information à destination des copropriétaires est prévu le jeudi 5 janvier à 12h30**





Actions à destination des syndics

Courrier adressé aux syndics :

Pour préparer l'action boitage, un courrier accompagné d'un flyer vous a été envoyé, nous vous proposons un webinaire **le jeudi 1er décembre à 10h** pour expliquer plus en détail cette action.

Pour vous inscrire cliquez [ici](#)

Pour répondre aux questionnements des copropriétaires et locataires, nous mettons à disposition dans les diapos suivantes une foire aux questions sur laquelle vous appuyer. En fonction des retours que nous aurons cette FAQ sera amenée à évoluer.

Pour aller plus loin :

Le programme prévoit des actions de formations gratuites sur la rénovation énergétique :

- ✓ 500 journées de formation en présentiel ouvertes depuis le 17/10, inscription [ici](https://renovonscollectif.fr/)
- ✓ Le [MOOC Réno Copro](#) : parcours complet d'un projet de rénovation (environ 1h30/semaine sur 4 semaines) + module complémentaire spécifiques. Ouverture de sessions prévue en 2023

Foire aux questions



[1. Est-ce que c'est du démarchage ?](#)

[2. Comment Toulouse Métropole a-t-elle eu nos coordonnées ?](#)

[3. Pourquoi notre copropriété à reçu ce courrier ?](#)

[4. Si nous avons fait des travaux, sommes-nous concernés par ce programme ?](#)

[5. Pourquoi parler rénovation énergétique alors que l'on a d'autres priorités ?](#)

[6. Pour se lancer dans un projet de rénovation énergétique, par où commencer ?](#)

[7. Le Conseil Syndical est-il au courant ? Comment le contacter pour en parler ?](#)

[8. Toulouse Métropole Renov peut-il nous accompagner dans notre projet ?](#)

[9. Quelles sont les aides financières possibles en copropriété ?](#)

[10. Y a-t-il des aides de Toulouse Métropole ?](#)

[11. Je suis locataire, suis-je concerné par ce courrier ?](#)



Foire aux questions

1. Est-ce du démarchage ?

Ce courrier est distribué dans le cadre d'une campagne de sensibilisation sur la rénovation énergétique des copropriétés. Il ne s'agit pas d'un démarchage commercial : ce projet est porté par TOULOUSE METROPOLE et TOULOUSE METROPOLE RENOV'.

TOULOUSE METROPOLE RENOV' assure une mission de service public de conseil et de sensibilisation aux travaux de rénovation énergétique

Il y a eu en amont du courrier que vous avez reçu tout un travail de préparation de la part de Toulouse Métropole pour mettre en place ce boitage.

En tant que syndic, nous avons également reçu un courrier émanant de ce service en novembre et suivi un webinaire pour mieux connaître ce programme et pouvoir vous guider. A ce titre nous vous invitons à suivre celui qui vous est destiné le jeudi 5 janvier à 12h30 afin que vous puissiez vous imprégner de ce programme et poser vos questions.

Par la suite, d'autres événements « rénovons collectif » vont être proposés par Toulouse Métropole Renov', retrouvez-les dans leur agenda : [Toulouse Métropole Renov' : Agenda \(toulouse-metropole.fr\)](https://toulouse-metropole.fr/agenda)

Foire aux questions



2. Comment Toulouse Métropole a-t-elle eu nos coordonnées ?

Le courrier que vous avez reçu n'est pas nominatif, il est adressé à votre immeuble et tous les autres occupants l'ont également reçu.

Un travail de repérage et d'analyse avec des données publiques (notamment le registre national d'immatriculation des copropriétés) ont permis de cibler plus de 600 copropriétés sur le territoire ayant un potentiel d'amélioration énergétique, dont la votre. Toutes ces copropriétés ont également reçues ce courrier.



Foire aux questions

3. Pourquoi notre copropriété a reçu ce courrier ?

Toulouse Métropole Renov', en appui avec les élus de votre secteur, a effectué un travail de repérage et d'analyse pour cibler les copropriétés à rénover prioritairement, votre copropriété fait partie de cette liste car votre immeuble a été construit avant 1994.

De fait, il y a de fortes probabilités que des améliorations énergétiques puissent être menées. Plusieurs pistes d'actions sont envisageables pour préciser la situation particulière de votre immeuble.

Pour en savoir plus nous vous invitons à suivre au moins un des événements « renovons collectif » proposés par Toulouse Métropole Renov' que vous trouverez dans [l'agenda du site](#), vous trouverez entre autre :

- ✓ Une réunion d'information proche de chez vous,
- ✓ Des webinaires portant sur différents sujets où vous pourrez poser vos questions en direct aux conseillers
- ✓ Des ateliers à la maison de l'énergie portant sur des thématiques techniques et animés par des professionnels du bâtiment
- ✓ Des visites de copropriétés rénovées

Foire aux questions



4. Si nous avons fait des travaux, sommes-nous concernés par ce programme ?

Le courrier que vous avez reçu fait suite à un travail de repérage cartographique et d'analyse de données publiques de la part de Toulouse Métropole Renov' pour cibler les copropriétés à rénover prioritairement. Les critères principaux étant : copropriété de plus de 10 lots d'habitation construite avant 1994.

Dans votre cas vous avez déjà réalisé des travaux de rénovation énergétiques récemment, toutefois, il se peut que d'autres pistes d'améliorations énergétiques puissent être menées. Le programme vise à informer de l'existence d'un service gratuit propre à vous renseigner sur les possibilités de votre immeuble.

Pour en savoir plus nous vous invitons à suivre au moins un des événements « renovons collectif » proposés par Toulouse Métropole Renov' que vous trouverez dans l'[agenda du site](#), vous trouverez entre autre :

- ✓ Une réunion d'information proche de chez vous,
- ✓ Des webinaires portant sur différents sujets où vous pourrez poser vos questions en direct au conseiller
- ✓ Des ateliers à la maison de l'énergie portant sur des thématiques techniques et animés par des professionnels du bâtiment
- ✓ Des visites de copropriétés rénovées



Foire aux questions

5. Pourquoi parler rénovation énergétique alors que l'on a d'autres priorités ?

Le courrier que vous avez reçu fait suite à un travail de repérage cartographique et d'analyse de données publiques de la part de Toulouse Métropole Renov' pour cibler les copropriétés à rénover prioritairement. Les critères principaux étant : copropriété de plus de 10 lots d'habitation construite avant 1994.

Dans votre cas vous rencontrez actuellement certaines difficultés qui ne vous permet pas d'appréhender convenablement un projet de rénovation énergétique, nous sommes conscient que la priorité ne porte pas sur un projet de rénovation énergétique globale, néanmoins, il peut dans une certaine mesure être intégré à un programme de travaux inclus dans le Projet de Plan Pluriannuel de Travaux (ou PPPT), rendu obligatoire dans la cadre de la loi Climat & Résilience.

Pour en savoir plus nous vous invitons à suivre au moins un des évènements « renovons collectif » proposés par Toulouse Métropole Renov' que vous trouverez dans l'[agenda du site](#), vous trouverez entre autre :

- ✓ Une réunion d'information proche de chez vous,
- ✓ Des webinaires portant sur différents sujets où vous pourrez poser vos questions en direct au conseiller
- ✓ Des ateliers à la maison de l'énergie portant sur des thématiques techniques et animés par des professionnels du bâtiment
- ✓ Des visites de copropriétés rénovées

Foire aux questions



6. Pour se lancer dans un projet de rénovation énergétique, par où commencer ?

Pour une démarche globale de projet de rénovation en copropriété, la première étape est généralement de faire réaliser un diagnostic énergétique qui mettra à plat l'ensemble des possibilités de travaux/coûts/gains /aides financières associées.

Pour en savoir plus nous vous invitons à suivre au moins un des événements « renovons collectif » proposés par Toulouse Métropole Renov' que vous trouverez dans l'[agenda du site](#), vous trouverez entre autre :

- ✓ Une réunion d'information proche de chez vous,
- ✓ Des webinaires portant sur différents sujets où vous pourrez poser vos questions en direct au conseiller
- ✓ Des ateliers à la maison de l'énergie portant sur des thématiques techniques et animés par des professionnels du bâtiment
- ✓ Des visites de copropriétés rénovées

Foire aux questions



7. Le Conseil Syndical est-il au courant ? Comment le contacter pour en parler ?

Les courriers ont été distribués à l'ensemble des boîtes aux lettres de la copropriété, il y a de forte chance qu'au moins un membre du Conseil Syndical l'ai reçu directement.

Nous avons également envoyé par mail une copie du courrier aux propriétaires bailleurs de votre résidence, ainsi nous espérons avoir touché l'ensemble des copropriétaires et de fait tous les membres du Conseil Syndical.

Si vous êtes intéressés par ce programme qui vous parle, nous vous invitons à suivre au moins un des évènements « rénovons collectif » proposés par Toulouse Métropole Renov' que vous trouverez dans l'[agenda du site](#), vous trouverez entre autre :

- ✓ Une réunion d'information proche de chez vous,
- ✓ Des webinaires portant sur différents sujets où vous pourrez poser vos questions en direct au conseiller
- ✓ Des ateliers à la maison de l'énergie portant sur des thématiques techniques et animés par des professionnels du bâtiment
- ✓ Des visites de copropriétés rénovées

En fonction de la taille de votre copropriété et de la charge de travail du Conseil Syndical, vous pouvez tout à fait proposer la **création d'une commission énergie** qui s'occupera spécifiquement de cette thématique.

Foire aux questions



8. Toulouse Métropole Renov peut-il nous accompagner dans notre projet ?

En complément des évènements prévus sur 2023 destinés à sensibiliser un maximum de copropriétaires sur le sujet de la rénovation énergétique en copropriété (voir tous les évènements « renovons collectif » dans l'[agenda du site](#)), Toulouse Métropole Renov met à disposition de tous :

- ✓ le [site CoachCopro](#), centre de ressources et de partage sur les projets de rénovation en copropriété
- ✓ le [site Toulouse Métropole Renov](#) où l'on retrouve les informations principales sur les aides financières en copropriété

Vous avez encore des questions spécifiques à votre projet ?

- ✓ Des permanences téléphoniques sont assurées les jeudis matin & vendredis matin au 05 34 24 59 59 (choix 2 sur le serveur vocal)
- ✓ Vous pouvez également envoyer un mail à renov.copro@toulouse-metropole.fr

L'accompagnement et les conseils proposés sont gratuits, neutres, indépendants, et à la carte :

appui méthodologique, aide à la préparation de l'audit énergétique, simulation des aides financières personnalisées, aide à la recherche de professionnels (MOE, AMO), analyse des contrats de chauffage...



Foire aux questions

9. Quelles sont les aides financières possibles en copropriété ?

Compte tenu de la diversité de configurations possibles, ce n'est qu'après la réalisation d'un diagnostic énergétique que pourront être définis les montants d'aide selon la nature, le montant des travaux retenus et le gain énergétique.

L'aide principale est **MaPrimeRénov Copropriété**, c'est une aide de l'état qui se déclenche avec un **scénario de travaux \geq 35 % de gain énergétique**, le montant de l'aide est de **25 % du montant des travaux HT** dans la limite de 15000 €/logement. **Tous les copropriétaires en bénéficient quelque soit leur statut.**

Toulouse Métropole propose également des aides à la rénovation énergétique, pour tous les copropriétaires occupants qui réalisent des travaux collectifs performants (gain >40% et/ou atteinte du niveau BBC réno)

Pour en savoir plus vous pouvez d'ores et déjà consulté le [site de Toulouse Métropole Renov](#), Nous vous invitons également à suivre au moins un des évènements « rénovons collectif » que vous retrouverez dans leur [agenda](#), avec notamment :

- ✓ Une réunion d'information proche de chez vous,
- ✓ Des webinaires portant sur différents sujets où vous pourrez poser vos questions en direct au conseiller
- ✓ Des ateliers à la maison de l'énergie portant sur des thématiques techniques et animés par des professionnels du bâtiment
- ✓ Des visites de copropriétés rénovées

Foire aux questions



10. Y a-t-il des aides de Toulouse Métropole ?

Dans le cadre du Plan de relance adopté en juin 2020, Toulouse Métropole a souhaité accélérer la transition énergétique et écologique. La rénovation énergétique des bâtiments est l'un des axes majeurs dans cette transition. Par délibération du Conseil du 15 octobre 2020, Toulouse Métropole a mis en place une aide financière pour les travaux de rénovation des résidences principales des particuliers.

L'aide est individuelle, destinée aux propriétaires occupants quelque soit leur ressources, et cumulable aux aides collectives (dont MaPrimeRénov Copropriété).

- ✓ Aide de 1000 € par logement pour les propriétaires occupants dont l'audit énergétique démontre un scénario de travaux avec 40 % de gain énergétique au minimum.
- ✓ Aide « Rénovation BBC » : aide à la rénovation atteignant le label « Bâtiment Basse Consommation rénovation » (consommation inférieure à 72 kWh/m²/an) : 3500 €, voir 5000 € si le montant des travaux supérieur à 40 000€ par logement
- ✓ Bonification « Matériaux Bio-sourcés » : aide à la rénovation du logement réalisée à l'aide de matériaux issus de la biomasse végétale ou animale : 2500 € maximum

Retrouver tous les détails de ces aides sur le [site de Toulouse Métropole](#). Pour aller plus loin nous vous invitons à suivre au moins un des évènements « renovons collectif » proposés par Toulouse Métropole Renov, retrouvez toutes les dates dans leur [agenda](#)



Foire aux questions

11. Je suis locataire, suis-je concerné par ce courrier ?

Les courriers ont été distribués à l'ensemble des boîtes aux lettres de la copropriété, il vise à sensibiliser les propriétaires, occupants ou bailleurs, à la rénovation énergétique en copropriété.

Sachez que nous avons envoyé une copie du courrier et du flyer à votre propriétaire bailleur, il est donc au courant des événements à venir dans la cadre du programme et vous n'avez rien à faire.

Dans le cas où la copropriété se lance dans un projet de rénovation énergétique, vous aurez peut-être l'occasion de remplir un questionnaire portant sur le confort thermique ressenti, l'utilisation et la gestion des équipements, l'évaluation de vos consommations énergétiques... Et de joindre vos factures énergétiques en complément. Toutes ces données permettront au bureau d'études d'établir une modélisation de l'immeuble la plus réaliste possible, et ce afin de pouvoir proposer des scénarios de travaux cohérents. Dans cette approche qualitative nous vous invitons à participer à ce questionnaire.

A terme cette rénovation énergétique pourra vous permettre d'améliorer vos conditions de confort tout en diminuant vos factures énergétiques.